



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la troisième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du jury (Titulaire) :

M. Bruno FOUCHER Professeur Agrégé

Président du jury (Suppléant) :

Mme Sandra TEIXEIRA Maître de Conférences

Titulaires :

M. Henri BILLARD Maître de Conférences

M. Salah OUESLATI Maître de Conférences

Mme Galina SUBBOTINA Maître de Conférences

Mme Karina MARQUES Maître de Conférences

Mme Bianca CONCOLINO Maître de Conférences

Mme Valérie DE DARAN Maître de Conférences

M. Nicolas CORMEAU Professeur Certifié

Suppléants :

M. David GONZALEZ Professeur Certifié

Mme Christèle LE BIHAN Maître de Conférences

M. Mustapha DEABES CDI

Mme Sandra TEIXEIRA Maître de Conférences

Mme Isabelle BATESTI Maître de Conférences

M. Nicolas CORMEAU Professeur Certifié

Mme Sylvaine FAURE GODBERT Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Octobre 2020

Le Président de l'Université

Yves Jean
Rector de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice-Présidente
Virginie Laval